

Etre inhumé-e ici ou là-bas ?

Si le « retour éternel » au pays des racines demeure l'option de prédilection pour de nombreuses personnes âgées originaires du Maroc, une autre tendance se renforce avec une demande croissante pour une inhumation en Belgique. Cette demande s'intensifie notamment en raison du veuvage des doyens de l'immigration, mais qui vivent avec leur descendance « belge », chez les couples mixtes et chez les premières générations arrivées en bas âge. Les ramifications familiales, qui se sont multipliées au fil des décennies, sont également une raison importante pour certaines personnes de demeurer en Belgique.

Cette évolution met en lumière la complexité des identités et des attachements transnationaux. En somme, **le choix du lieu de sépulture témoigne non seulement d'un lien avec la terre d'origine, mais aussi d'un sentiment d'appartenance à leur lieu de vie actuel.** C'est un acte chargé de symbolisme, reflétant les multiples dimensions de l'identité culturelle et religieuse dans un contexte mondialisé.

Il reste que les aspects logistiques jouent un rôle important et les cadres juridiques de la Belgique ont tardé à être adaptés pour respecter les normes religieuses et culturelles de la communauté musulmane. La question de concilier l'inhumation dans les cimetières communaux avec les rites musulmans pose un défi complexe. Conformément à la législation en vigueur, la gestion des cimetières relève des compétences des différentes communes. Dans les années quatre-vingt, les premières parcelles réservées aux défunts musulmans ont été délimitées dans des cimetières de Liège, Farciennes, Anvers et Houthalen. Cependant, les autorités politiques ont longtemps hésité à répondre à cette demande, arguant que les rites d'inhumation islamique posaient des problèmes en matière de salubrité publique.

De nombreuses communes, notamment celles accueillant une forte proportion de musulmans au sein de leur population, ont dès lors tenté de remédier à ce problème. Toutefois, cela n'a pas été sans difficultés, et de nombreuses discussions ont entraîné un délai très long pour la concrétisation des possibilités d'inhumation des personnes musulmanes. Il a fallu attendre jusqu'en 2002 pour assister à l'inauguration du premier cimetière dit « multiconfessionnel » en région bruxelloise. Ce cimetière avait pour vocation d'accueillir toutes les communautés philosophiques ou religieuses reconnues par l'État fédéral.

.....